



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## ordre du jour

Question écrite n° 19952

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur le débat parlementaire relatif à la question des langues régionales, dont elle a promis aux députés la tenue à l'occasion de l'examen, le 15 janvier dernier, de la modification du titre XV de la Constitution. Il lui demande si la date prévue pour l'organisation de ce débat a enfin été arrêtée.

### Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que conformément à l'engagement qui a été pris par le Gouvernement lors de l'examen par l'Assemblée nationale du projet de loi constitutionnelle portant modification du titre XV de la Constitution, un débat parlementaire aura lieu devant cette assemblée avant l'examen du projet de loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

**Circonscription :** Finistère (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 19952

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er avril 2008, page 2806

**Réponse publiée le :** 20 mai 2008, page 4246